



Chers amis du Tourisme,

Le Mototour des Nations 2023 sera organisé du 11 au 15 octobre entre Zarzis et Djerba en Tunisie.

A cet effet, nous vous joignons le règlement et le bulletin d'inscription cette manifestation. Vous recevrez une dotation vestimentaire de 2 tee-shirts.

Le droit d'engagement s'élève à 330 € par participant, auxquels s'ajoutent éventuellement les frais d'hébergement et les excursions facultatives.

Le droit d'engagement des enfants entre 6 et 12 ans s'élève à 165 €. Les enfants de moins de 6 ans sont admis gratuitement.

Les dossiers dûment complétés, avec le coupon-réponse, sans oublier le chèque de règlement à l'ordre de la FFM, devront parvenir avant le **20 juillet 2023** à :

Fédération Française de Motocyclisme

Service Tourisme

74 avenue Parmentier

75011 PARIS

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et espérons vous compter parmi nous pour représenter la France.

Jean-Christophe REGAL
Président de la Commission Tourisme

✂

✂

Mototour – Zarzis - Djerba
COUPON-REPONSE – DOTATION VESTIMENTAIRE
(à joindre à votre bulletin d'inscription)

Nom et Prénom du pilote :

N° de licence : Taille des vêtements :

Nom et Prénom du passager :

N° de licence : Taille des vêtements :

Date :

Signature :

74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.com
ffmoto.org





2023 MOTOTOUR DES NATIONS FIM

RÈGLEMENT PARTICULIER

Rég. 1

Le Mototour des Nations FIM 2022 est organisé par la Fédération Tunisienne de Motocyclisme et des Activités Associées – FTMAA- pour le compte de la Fédération Internationale de Motocyclisme (FIM) et de la Commission Tourisme et Loisirs (CTL) avec la collaboration du Moto Club de Sousse. La manifestation se déroulera du 11 au 15 octobre 2023 conformément au Code FIM, aux règles de la FIM, au présent Règlement Particulier et au Code de l'Environnement FIM. Il aura lieu dans la Région Géographique de Zarzis et Djerba au sud-est de la Tunisie.

Rég. 1.1

L'organisation du Mototour des Nations 2023 a été déléguée à :

Nom : Fédération Tunisienne de Motocyclisme et des Activités Associées – FTMAA-

Adresse : 1 rue Mohamed Ikbel 1004 El Menzah IV Tunis - Tunisia

Tel : +216 71 236 005 / +216 71 231 777

Mobile : +216 27 220 022 / +216 23 272 985

E-mail: m.o.n.2023tunisia@gmail.com or/and contact.ftmaa@gmail.com

Site internet : <https://fim-mototour2023.com>

Rég. 1.2 Comité exécutif

- Président exécutif : Cristophe Regal, Licence #: 16449
- Membre(s) du CTL : Panagiotis Kalaitzis, Licence #: 16445
- Directeur du Mototour des Nations 2022 : Afif Trabelsi. Licence # 16450
- Directeur adjoint : Ahmed Razgallah
- Secrétariat : Mongi Boughdiri

La première réunion du Comité Exécutif se tiendra le 11 octobre à 18h30. Les réunions suivantes seront fixées par le Comité Exécutif.

Rég. 2 Participation au Mototour des Nations

Le nombre de participants sera limité à 220. Le nombre des participants tunisiens ne peut pas dépasser les 20%, en vue de promouvoir La Tunisie et la région de Djerba à l'international. Les inscriptions seront acceptées de février à fin juillet 2022. L'objectif principal des voyages le long des itinéraires choisis sera d'assurer la sécurité des participants ainsi que leur connaissance des itinéraires moins fréquentés et pittoresques de la région.

Les participants seront répartis en groupes de 50 motos, chaque groupe accompagné d'une escorte d'1 chef et d'au moins 2 "maréchaux", voyageant à une vitesse "moyenne" constante, avec des arrêts



selon le programme. Les principaux carrefours seront sécurisées et les routes sélectionnées seront goudronnées et adaptées à la moto par tous les temps. La distance totale parcourue pendant l'événement sera d'environ 600 km.

Pendant les visites, des déjeuners (collations, fruits, jus, eau) seront fournis. Les participants doivent s'abstenir de consommer de l'alcool pendant les visites.

Rég. 3 entrées

Les inscriptions doivent être envoyées au plus tard le 31 juillet 2023, avec le paiement de la totalité du montant et l'envoi du formulaire d'inscription disponible sur le site <https://fimmototour2023.com>, accompagné de toutes les informations et les mises à jour du programme.

a) Les inscriptions individuelles seront traitées à l'aide du formulaire émis par la FMN organisatrice de la manifestation et envoyé par les Fédérations Nationales – voir Reg. 1.1.

b) Les Fédérations Nationales doivent soumettre un document de synthèse (forma Excel) reprenant les informations suivantes :

1. Noms des participants
2. Montants payés pour l'inscription
3. Distance du ou des Moto Club(s) du centre de l'événement
4. Numéro de licence, marque et modèle de la moto, année de fabrication et adresse e-mail des délégués nationaux.

Rég. 4 Frais d'inscription

Le droit d'inscription est fixé par la Fédération du participant. Celui-ci se compose de la cotisation de l'organisateur de 300 €, de tout autre supplément, ainsi que des frais administratifs éventuellement ajoutés par la FMN du participant. Le montant est fixé en euros. Les enfants âgés de 6 à 12 ans paieront 50 % des frais de participation des adultes. Les enfants de moins de 6 ans seront admis gratuitement. Les frais d'inscription, plus les frais d'hôtel supplémentaires ou autres frais, seront payés en totalité (100%) par les FMN des participants avant le 31 juillet 2023 sur le compte suivant :

Titulaire du compte : Fédération Tunisienne de Motocyclisme et des Activités Associées - FTMAA

Nom de la banque : BANQUE DE L'HABITAT (BH)

Adresse de la banque : Charguia 1, Tunis

No du Compte / IBAN : TN59 – 14 902 902 1007 065 737 73

BIC / SWIFT : BHBKTNTT

Tous les paiements seront effectués en euros (€). **Les frais de transfert sont à la charge de l'expéditeur.**

Rég. 5 Date limite des inscriptions

La date limite d'inscription est le 31 juillet 2023. Les inscriptions **pourront** être acceptées après cette date **à la discrétion de l'Organisateur**. Un supplément de 50€ sera appliqué pour les inscriptions tardives jusqu'au **10 septembre**. Passée cette date le supplément sera de 100€ et s'il y a encore des places dans les hôtels.



Rég. 6 Cadeaux, souvenirs et services pour les participants

Chaque participant qui s'est acquitté des frais d'inscription bénéficie des avantages minimaux suivants:

- Participation au FIM Mototour des Nations 2023 ;
- Hébergement à l'Odysée Resort & Thalasso Hôtel (4 étoiles) pour les deux premières nuits et au Djerba beach Hôtel (4 étoiles) pour les deux dernières nuits en chambre double ou twin. En cas de demande accrue de chambres individuelles, un deuxième hôtel équivalent peut être utilisé, à moins de 5 km. L'Odysée Resort & Thalasso Hôtel sera le point de départ de la première étape et Djerba beach Hôtel sera le point de départ de la 2^{ème} et 3^{ème} étape.
 - 1^{er} jour (11/10) : dîner
 - 2^{ème} jour (12/10) : petit-déjeuner, déjeuner léger, dîner
 - 3^{ème} jour (13/10) : petit-déjeuner, déjeuner léger, dîner
 - 4^{ème} jour (14/10) : petit-déjeuner, déjeuner léger, dîner de gala avec photo commémorative «Tapis Rouge».
 - 5^{ème} jour (15/10) : petit déjeuner et au revoir

Une bière gratuite ou un ¼ de bouteille de vin ou des boissons sans alcool seront offertes lors des dîners.

- Des souvenirs de l'évènement et des stickers (autocollant)
- Assistance routière et sanitaire tout au long du rallye ; transport des bagages durant le tour (lors du changement d'hôtel);
- Une médaille/plaque ou pins souvenir;
- Autres souvenirs laissés au choix de l'organisateur, mais facilement transportables à moto.

Rég. 7 Hébergements

Les réservations d'hôtel (en chambres doubles) sont incluses dans les frais d'inscription et doivent être payées avant le 31 juillet 2023 sur le compte bancaire indiqué au Reg. 4. Tous les paiements seront en euros (€) et **doivent couvrir tous les frais de virement bancaire.**

Il y a un supplément chambre individuelle de **120€** (30 € par jour/nuit).

Rég. 8 Centre Administratif

Le centre administratif sera ouvert le 11 octobre 2023 à partir de 14h00 dans l'enceinte de l'hôtel *Odysse Resort & Thalasso* à Zarzis. Rég. 9 Résultats et Classement

La FIM n'établira aucun classement et ne décernera aucune récompense.

Cependant, les organisateurs peuvent élaborer un classement et décerner des prix avec l'approbation préalable du président du jury CTL.

Rég. 10 Disqualifications

Sous la supervision du Comité Exécutif, les participants peuvent être officiellement disqualifiés si nécessaire. La décision du Comité exécutif sera définitive à ce sujet.



Rég. 11 délégués nationaux

Chaque FMN participante a le droit de désigner un délégué, titulaire d'une licence d'intendant touristique. La nomination doit être faite par écrit à l'organisateur au moins 30 jours avant l'événement.

Rég. 12 Annulation de l'événement

L'organisateur peut annuler l'événement :

- Si, à la date de clôture, le nombre d'inscriptions est inférieur à 100.
- En cas de force majeure.

En cas d'annulation de l'événement, les participants ayant transmis leur dossier d'inscription avant la date de clôture des inscriptions seront avisés.

Rég. 13 Général

Annulation de l'inscription

En cas d'annulation d'inscription individuelle, celle-ci sera faite par l'intermédiaire de la FNM du participant et devra être transmise à l'Organisateur au plus tard le 1^{er} août. Dans ce cas, 90% des frais d'inscription seront remboursés. 50% seront remboursés si l'annulation a lieu entre le 1^{er} et le 31 août. Après cette date, aucun remboursement ne sera effectué.

SR – La version anglaise de ce document est toujours déterminante.

Rég. 14 Responsabilité des participants (Responsabilité des Autorités, des Organismes et des participants)

Selon le CTG (art. 11) et l'art. 19 (Rassemblements touristiques de catégorie A) tous les participants doivent être en possession d'un permis de conduire valide et des assurances accident et responsabilité civile appropriées valables pour les pays par lesquels ils passeront. En outre, les participants s'engagent à indemniser et à exonérer la FIM, la FMNR, les organisateurs et les officiels, ainsi que leurs employés, dirigeants et agents de toute responsabilité envers les tiers pour toute perte, dommage ou blessure, dont il est responsable. Conjointement et solidairement responsable.

Les instructions de la police et des "maréchaux" lors des visites guidées du tour doivent être suivies.

Rég. 15 Comportement du coureur et protection de l'environnement

Les motocyclistes sont tenus de tenir compte des autres usagers de la route (CTG Art.3).

Article 1.2 du Code de l'Environnement – Comportement du Coureur :

- a) Les motocyclistes individuels devraient développer des habitudes de conduite pour assurer une intégration complète avec les autres types d'usagers de la route.
- b) Roulez en toute sécurité et évitez la conduite agressive et compétitive.
- c) Économisez de l'essence et réduisez la pollution en évitant la marche au ralenti inutile des moteurs.



- d) Roulez poliment et limitez les nuisances sonores en n'utilisant votre klaxon qu'en cas d'urgence.
- e) Gêne sonore. Utilisez un système d'échappement standard ou un autre silencieux et maintenez les systèmes audio à un niveau bas.
- f) N'empruntez que les voies ouvertes aux motocyclistes.
- g) Roulez comme un professionnel en roulant à un rythme calme et discret lorsque vous roulez en groupe.
- h) Respecter la nature en ne circulant pas sur des chemins qui risquent d'être endommagés au-delà d'un point de récupération naturelle.
- i) Protégez la faune et son habitat naturel en roulant intelligemment.
- j) Assurez-vous que vos huiles, pneus, batteries et autres articles recyclables usagés sont correctement recyclés.
- k) Encourager une utilisation rationnelle des économies de carburant et d'espace en utilisant des motos au lieu de conduire des automobiles.
- l) Rappelez-vous que nos villes et nos routes ne sont pas des circuits.



2023 MOTOTOUR DES NATIONS FIM REGLEMENT PARTICULIER – ANNEXE 1

Rég. 1 Les classifications établies par l'organisateur

Les prix suivants seront décernés :

1. Fédération Nationale
2. Club
3. Âge du participant. Le plus jeune et le plus vieux !

Dans le détail, les règles de classement sont :

- a) Chaque coureur acquiert 1 point par km parcouru depuis le siège du club du coureur, plus 1 point par km parcouru sur les trois étapes du Tour.
- b) Le classement « Fédération Nationale » est calculé comme la somme des notes obtenues par les coureurs individuels appartenant à la Fédération Nationale.
- c) Le classement « Club » est calculé comme la somme des notes obtenues par les coureurs individuels appartenant au même Club National.

Les résultats seront affichés deux heures avant la remise des prix, sur le lieu du dîner de gala du 14 octobre. Le Comité d'organisation sera à la disposition des Délégués Nationaux pour traiter toute objection aux résultats, jusqu'à une heure avant la cérémonie finale de remise des prix.

Rég. 2 récompenses

- Classement de la Fédération Nationale : Un Trophée sera remis à la Fédération gagnante ; Les fédérations classées deuxième et troisième recevront une « coupe » ;
- Classement national des clubs : le trophée sera remis au club gagnant ; Les clubs classés deuxième et troisième recevront une « coupe » ;
- Classement par âge : Les coureurs les plus jeunes et les plus âgés recevront des coupes ou des trophées ;
- Trophée féminin : toutes les femmes coureuses recevront un prix ;
- Le trophée de la moto la plus rare : Un trophée sera remis à la moto la plus rare du Mototour. "Rare" est défini par le nombre de motos de ce type participant au Mototour (par exemple HONDA DOMINATOR 650). S'il y a plus d'une candidature, le trophée sera attribué à la moto la plus ancienne (par année de fabrication). En cas d'égalité, le trophée revient à celui qui a parcouru le plus de chemin ;
- Participant le plus éloigné : Un trophée sera remis au coureur le plus éloigné, selon son domicile.

Les organisateurs du Mototour des Nations peuvent décerner certaines autres récompenses.



Rég. 3 Cérémonie des remises des prix

La cérémonie des remises des prix se tiendra lors du diner Gala dans la soirée du samedi 14 octobre 2023 à l'hôtel.